



# Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

# **Technicien hospitalier**

#### Informations sur le concours

2-10-20	25
2	2-10-20

Filière : Filière technique

Catégorie : B

Type(s) de concours : Sur titres

Voie(s) d'accès : Interne, Externe

Nombre de postes offerts par l'établissement : 6

Adresse d'envoi email des candidatures : severine.wegrich@ch-colmar.fr

Date du concours : 30-05-2026

#### Informations sur l'établissement

Nom: HOPITAUX CIVILS DE COLMAR

Ville: 68000 Colmar

Site Web: http://www.ch-colmar.fr/

#### Pour candidater

Date limite de candidature : 15-01-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à la spécialité ouverte au concours, dans les conditions fixées par

les articles R325-16 et suivants du Code général de la fonction publique.

Pièces à fournir :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir ;
- · Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

- · Un justificatif de nationalité ;
- · UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT NE DETIENT PAS LE DIPLOME REQUIS POUR SE PRESENTER : les pièces justificatives.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex.

## MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous présenter.

Les demandes sont centralisées par la DRH puis transmises pour traitement à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

## PROCEDURE A SUIVRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE :

u Joindre l'ensemble des pièces justificatives indiquées :

- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Curriculum vitae à jour, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien (indiquez sur votre CV tous les diplômes obtenus)
- Copie(s) de diplôme(s) (facultatif)
- Avis du concours visé
- Attestations de stage et de formation (le cas échéant) (facultatif)
- Copie des contrats de travail, des arrêtés ou certificats de travail (facultatif)
- Tout autre document justificatif d'une activité (facultatif)
- Une ou des fiche(s) de poste(s) attestée(s) et signée(s) par votre employeur, pour les expériences dont vous sollicitez la reconnaissance. Ces documents doivent indiquer clairement la nature des missions confiées et leur durée ainsi que la description des activités
- Tout document attesté et signé par votre employeur détaillant les activités à valoriser dans le cadre de votre demande de reconnaissance (descriptif d'une journée de travail, note, rapport, étude, travaux effectués...) (facultatif)
- Un descriptif attesté et signée par votre employeur, détaillant l'emploi tenu, le domaine d'activité, le positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, le niveau de qualification nécessaire ainsi que les principales fonctions attachées à cet emploi
- Fiche métier du poste visé issue du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière
- · Tout autre document que vous jugez nécessaire de transmettre à la commission (facultatif)

v Adresser votre demande avec le dossier de candidature au concours et les pièces justificatives à la Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Mail pour l'envoi des candidatures :

severine.wegrich@ch-colmar.fr

Adresse postale pour l'envoi des

candidatures:

Hôpitaux Civils de Colmar-Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de

la Liberté – 68024 COLMAR Cedex